

riché le

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Calvados

Arrondissement de Caen

EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Commune de SOIGNOLLES 14190

Date d'affichage:

03 / 06 / 2022

Date de convocation:

18 / 05 / 2022

Nombre de membres :

En exercice: 8
Présents: 7
Absents: 1
Votants: 7

L'an deux mil vingt-deux, le mardi vingt-quatre mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, et sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Mme Fieffé Patricia, Mme Delalande Soizic, Mr Besançon Geoffroy, Mme Le Coguic Ophélie, Mr Leboyer Hugues, Mme Haghebaert Olympe, Mr Van Steenwinkel Sébastien.

Était absente excusée : Mme Menard Céline.

Secrétaire de séance : Mr Besançon Geoffroy

Objet:

Délibération 2022-05-24-001 Adhésion de la CC Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence ;

CONSIDÉRANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE) ;

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion;

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le



Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Madame le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Il est proposé d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE.

DÉLIBÉRÉ, APRÈS EN AVOIR LE CONSEIL L'UNANIMITÉ DES MUNICIPAL **MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE** L'ADHESION DE COMMUNAUTE DE COMMUNES BAYEUX INTERCOM AU SDEC ÉNERGIE.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le 25/05/2022 et publication ou notification du 24/05/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

